

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR COMMERCE

Formulaire à adresser au minimum 3 semaines avant l'occupation du domaine public accompagné obligatoirement d'un extrait de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés (K-bis) ou d'un équivalent datant de moins de 3 mois.

DEMANDEUR :

DÉNOMINATION SOCIALE (EN LETTRES CAPITALES) :

N°SIRET : | | | | | | | | | | | | | |

NOM, PRÉNOM DU GÉRANT(E) (EN LETTRES CAPITALES) :

Adresse : N° | | | | Voie :

Code postal : | | | | | | **Localité** :

Téléphone : | | | | | | | | | | | | **Adresse mail** : @

NATURE DU COMMERCE :

DEMANDE D'ARRÊTÉ POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : DU AU POUR :

Terrasse éventaire fermé : - Emprise au sol : Longueur Largeur

REDEVANCE :

Tarif appliqué	45,05 € (*)
Base de droit	m ² /an
Unité(s)	45,05 € x m ² x 1 an
Redevance TTC €

Terrasse ouverte : - Emprise au sol : Longueur Largeur

REDEVANCE :

Tarif appliqué	10,90 € (*)
Base de droit	m ² /an
Unité(s)	10,90 € x m ² x 1 an
Redevance TTC €

Éventaire ouvert : - Emprise au sol : Longueur Largeur

REDEVANCE :

Tarif appliqué	10,35 € (*)
Base de droit	m ² /an
Unité(s)	10,35 € x m ² x 1 an
Redevance TTC €



Vente au déballage : - Emprise au sol : Longueur Largeur

REDEVANCE :

Tarif appliqué	35,95€ (*)
Base de droit	Droit fixe/mois
Unité(s)	35,95 € x mois
Redevance TTC €

Vente journalière avec véhicule : - Emprise au sol : Longueur Largeur

REDEVANCE :

Tarif appliqué	52,60 € (*)
Base de droit	Droit fixe/mois
Unité(s)	52,60 € x mois
Redevance TTC €

Vente occasionnelle avec véhicule : - Emprise au sol : Longueur Largeur

REDEVANCE :

Tarif appliqué	14,40 € (*)
Base de droit	Droit fixe/jour
Unité(s)	14,40 € x jour(s)
Redevance TTC €

Vente occasionnelle avec véhicule : - Emprise au sol : Longueur Largeur

REDEVANCE :

Tarif appliqué	1,75 € (*)
Base de droit	Droit fixe/heure
Unité(s)	1,75 € x heure(s)
Redevance TTC €

ADRESSE CONCERNÉE : N° : | ____ | Voie :

Observations :

Attention : l'occupation du domaine public se fera uniquement après autorisation de la commune. La signalisation réglementaire y compris la matérialisation de l'interdiction de stationnement est à la charge du pétitionnaire.

Le demandeur s'engage à payer la redevance et à se soumettre à la réglementation en vigueur relative à l'occupation du domaine public.

Fait le

Signature (et cachet d'entreprise) :

